

INSCRIPTION AUX TAP ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

PERIODE 1 : DU 24 Novembre 2025 au 26 Janvier 2026 inclus

PERIODE 2 : DU 02 Février au 13 Avril 2026 inclus

PERIODE 3 : DU 04 Mai au 29 Juin 2026 inclus



Si tu souhaites participer au Temps d'Activité Périscolaire (TAP) tu dois :

1- t'inscrire à l'aide du tableau qui se trouve au verso,

2- faire signer tes parents,

3- retourner ce document à la mairie pour le Vendredi 21 Novembre 2025 au plus tard.

Après cette date aucune inscription ne sera prise en compte.

Les activités débuteront le lundi 24 Novembre 2025.

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'inscription à ces activités est entièrement gratuite.

COMPORTEMENT DES ENFANTS DURANT LES ACTIVITES

La fréquentation de ce service implique un comportement irréprochable de l'enfant.

Dès lors que l'inscription à un TAP est effective, nous vous demandons de veiller à sa fréquentation assidue. Trois absences non justifiées sur la période entraîneront une exclusion à l'atelier.



DROIT A L'IMAGE

Nous soussignés

Responsables légaux de l'enfant :

Autorisons / n'autorisons pas* la municipalité, dans le cadre de l'information municipale et aucunement à des fins commerciales : (site Internet, presse locale, journal municipal) à utiliser, des photos de notre enfant prises au cours des activités périscolaires.

* barrer la mention inutile

A, le

Signature des représentants légaux

Nom :

Classe fréquentée :

Prénom :

Merci de cocher la case correspondante à l'activité

TAP	CLASSES CONCERNEES	LIEU	LUNDI	MARDI	JEUDI
AIDE AUX DEVOIRS	CP CE1 CE2 CM1 CM2	Ecole élémentaire	17 H 15 – 17 H 45	17 H 15 – 17 H 45	17 H 15 – 17 H 45
Du 24/11/2025 au 26/01/2026					
Du 02/02/2026 au 13/04/2026					
Du 04/05/2026 au 29/06/2026					

TAP	CLASSES CONCERNEES	LIEU	LUNDI	MARDI	JEUDI
INITIATION ECHECS (10 enfants maximum)	CP CE1 CE2 CM1 CM2	Ecole élémentaire	17 h 15 - 18 h 00		
Du 24/11/2025 au 26/01/2026					
Du 02/02/2026 au 13/04/2026					
Du 04/05/2026 au 29/06/2026					

Afin de pouvoir faire participer tous les élèves, l'activité échec ne pourra être réalisée qu'une seule fois par enfant.

Les enfants seront inscrits aux activités selon l'ordre d'arrivée à la mairie des fiches d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Le tableau des groupes constitués sera affiché à l'entrée de l'école